

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport du comité des banques et du commerce relatif au bill (151) intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'Express et de Transport d'Ontario."

L'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit amendé en retranchant le mot " d'un " dans la 4e ligne de l'amendement et en insérant à la place les mots " du premier."

La question de concours ayant été posée sur cette motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit rapport, tel qu'amendé, soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits en comité général au bill (126) intitulé : " Acte modifiant les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Carling, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (R) intitulé : " Acte concernant certaines délinquantes dans la province de la Nouvelle-Ecosse," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 20, retranchez " femme ou fille " et insérez " personne du sexe."

Page 1, ligne 25, retranchez " femme ou fille " et insérez " personne du sexe."

Page 1, ligne 28, retranchez " femme ou fille " et insérez " personne du sexe."

Page 1, ligne 35, retranchez " femme ou fille " et insérez " personne du sexe."

Page 1, ligne 37, retranchez " femme ou fille " et insérez " personne du sexe."

Page 1, ligne 40, retranchez " femme ou fille " et insérez " personne du sexe."

Page 2, ligne 5, retranchez " femme ou fille " et insérez " personne du sexe."

Page 4, ligne 23, après " elle " insérez " et qu'en aucun cas cette fille ne soit engagée pour un terme dépassant celui de sa sentence d'emprisonnement."

Page 4, ligne 36, après " 15 " insérez " l'inspecteur des pénitenciers et."

Page 4, ligne 38, retranchez " sera " et insérez " seront."

Page 5, ligne 3, retranchez depuis " être " jusqu'à " de " dans la quatrième ligne, et insérez " réintégré dans le pénitencier ou la prison d'où elle a été transférée à cette maison de réforme ou ce refuge."

Page 5, ligne 16, retranchez " femme ou fille " et insérez " personne du sexe."

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Carling, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Carling, La Chambre s'est ajournée.